



## COMMISSION RÉGLEMENTAIRE

**COMITÉ TECHNIQUE**

**Présidente :** Françoise FONMARTY • francoise.fonmarty@cap-atlantique.fr  
**Direction référente :** **DIRECTION DES RESSOURCES**  
**Cadre référent :** Michel ECORCHARD • michel.ecorchard@cap-atlantique.fr  
**Assistante référente :** Dominique GUITTON • dominique.guitton@cap-atlantique.fr

**Missions :**

Consulté pour avis sur les questions relatives :

- À l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- À la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;

Le comité technique est également consulté sur les aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents, ainsi que sur l'action sociale.

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information du comité technique.

L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique, un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. La présentation de ce rapport donne lieu à un débat

Assérac  
 Batz-sur-Mer  
 Camoël  
 Férel  
 Guérande  
 Herbignac  
 La Baule-Escoublac  
 La Turballe  
 Le Croisic  
 Le Pouliguen  
 Mesquer  
 Pénestin  
 Piriac-sur-Mer  
 Saint-Lyphard  
 Saint-Molf

**Composition : 6 membres**

Représentants de la Collectivité	Titulaires
	FONMARTY Françoise GERVOT Philippe HALPERN Marie-Yvonne
Représentants de la Collectivité	Suppléants
	PARENT Roger PHILIPPE Pierre-Luc THOBIE Françoise
Représentants du personnel	Titulaires
	BRABAN Alexandra THERAUD Jean-Philippe LETALLEC Réjane
Représentants du personnel	Suppléants
	CRUSSON Thiphaine CHARRIER Dany AOUSTIN Viviane

Détermination du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du comité technique, Conseil Communautaire du 10 septembre 2014 (délibération n° 14.137 CC).

Les représentants du personnel sont désignés par les organisations syndicales.

Désignation des représentants de Cap Atlantique par arrêté du 3 juillet 2014 n° 14/073.